



PRÉVOYANCE

LES NON CADRES COTISENT DEUX FOIS PLUS

LA DIFFÉRENCE CADRES / NON CADRES NE DOIT PAS SE FAIRE SUR LA SANTE

Après plusieurs reports la DG a constitué le groupe de travail prévu lors des NAO 2019 pour plancher sur l'avenir des contrats prévoyances Cadres et Non Cadres suite à un excédent de trésorerie de 16 millions d'euros émanant de la prévoyance dont 10 sont à répartir.

La CGT en a profité pour redemander notre proposition que nous martelons depuis des années :

Un taux unique de cotisation prévoyance Cadres & Non Cadres, avec les mêmes garanties en un seul contrat

La différence Cadres & Non Cadres ne doit pas se faire sur la santé. Comme tout le monde le sait un salarié Cadre ou Non cadre reste avant tout un salarié !

La CGC refuse avec obstination et acharnement la mutualisation des taux délaissant ainsi son électorat Non Cadre

La CGC a même précisé lors du groupe de travail que les Cadres n'ont pas à payer pour les Non Cadres. N'oublions pas qu'à une époque pas très lointaine les Non Cadres étaient en nombre bien supérieur aux cadres.

Une fois de plus la CGT note une différence de traitement entre Cadres et Non Cadres

Cet état de fait, abouti à l'arrivée que le taux de cotisation prévoyance des Non Cadres est deux fois supérieur à celui des Cadres



	Tranche 1	Tranche 2
Cadres	0,81 %	0,81 %
Non Cadres	1,58 %	1,58%

La CGT demande :

- Un taux de cotisation et de garanties prévoyance unique cadres/non cadres en un seul contrat.
- Alignement du taux de l'indemnité arrêt de travail des Non Cadres à celui des Cadres avec une augmentation de celui-ci.
- Réduction ponctuelle des cotisations jusqu'à épuisement de la réserve impartie.
- Amélioration du temps de prise en charge par l'IPECA.

Pour plus d'informations rapprochez-vous de vos élus et représentants CGT.

INFO CANTINE : Les salariés sont mécontents de la qualité de la prestation culinaire ainsi que le prix qui ne cesse d'augmenter. Nous demandons au minimum une prestation d'avant COVID (grillades, plats cuisinés et variés, etc...). Même si il y avait déjà des progrès à faire. La SODEXO (entreprise coté en bourse) en accord avec notre DL a réduit la voilure, alors que le protocole sanitaire Société autorise les plats cuisinés, planchas et four micro-ondes. Pour que tout ça s'améliore il faut que la SODEXO réembauche car ses salariés font déjà beaucoup d'efforts en sous effectifs.

RAPPEL : USINE VIDE CET APRÈS-MIDI

- **Salarié en journée : grève de 14 h à 16 h.**
- **Salarié en équipe : 2 heures de grève en fin de poste.**
- **Pour les cadres en forfait jours : Grève à partir de 14 h.**